

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

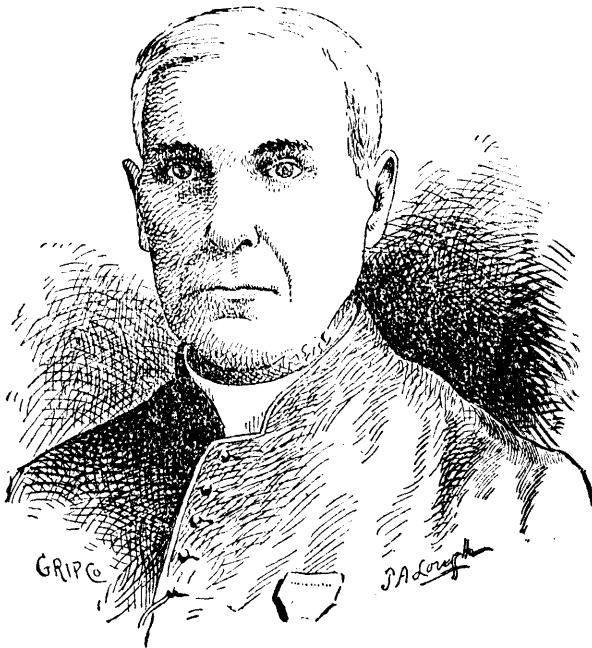
LE
Naturaliste Canadien

VOL. XXI (VOL. I DE LA DEUXIEME SERIE)

No 3

Chicoutimi, Mars 1894

Rédacteur-Propriétaire : l'Abbé V.-A. HUARD



L'Abbé LÉON PROVANCHER
Né le 10 mars 1820 ; décédé le 23 mars 1892

L'ABBE PROVANCHER

NOTICE BIOGRAPHIQUE

En ce mois de mars, deuxième anniversaire de la mort de l'abbé Provancher, il est convenable que le NATURALISTE CANADIEN rappelle plus spécialement la mémoire de son Fondateur. Aussi est-ce à juste titre que l'administration de la Revue n'a pas épargné les frais pour offrir à ses lecteurs le portrait du savant défunt, que l'on voit à la première page de ce numéro et qui est le plus parfait qu'elle a pu obtenir, en égard à ses ressources peu considérables. C'est l'hommage bien mérité du NATURALISTE à celui qui, en dépit de tous les obstacles, lui a donné et lui a conservé longtemps l'existence.

Le même sentiment de haute convenance, auquel s'ajoutent la gratitude du disciple et le souvenir fidèle de l'amitié, m'inspire la pensée de commencer, en même temps, un travail biographique que je veux faire le plus complet qu'il me sera possible. Je réaliserai, de cette façon, un dessein entretenu surtout depuis deux années et toujours ajourné, parce que j'avais constamment l'espérance de voir renaître prochainement le NATURALISTE CANADIEN, et que, me semblait-il, nul autre endroit n'était mieux désigné pour présenter à mes compatriotes la description d'une figure, d'une vie, d'une œuvre qui leur ont fait grand honneur.

Au lendemain de la mort de l'abbé Provancher, les journaux de la Province n'ont pas manqué de donner à leurs lecteurs quelques détails sur la vie de notre savant canadien-français. Plusieurs publications scientifiques de l'étranger en ont fait autant. Mais rien de tout cela n'a été suffisant pour rendre pleine justice à l'homme qui venait de disparaître. Les dates importantes de sa vie, l'énumération de quelques-uns de ses ouvrages, une appréciation très générale de son œuvre :

c'est là tout ce que le public a pu lire concernant cette existence si bien remplie. C'est là aussi tout ce que ces publicistes pouvaient savoir. Lequel d'entre eux, en effet, eut avec l'abbé Provancher des rapports assez suivis pour en connaître davantage ? Lequel, se servant journallement, dans des études personnelles, de ses ouvrages scientifiques et n'avancant qu'à mesure que ceux-ci étaient livrés à la publicité, a pu suivre ainsi les développements de l'œuvre de notre savant ?

Grâce aux circonstances, je me suis trouvé davantage dans ces conditions favorables. J'ai entretenu des relations d'amitié et même d'intimité avec l'abbé Provancher, depuis 1872 jusqu'à sa mort, en 1892 ; outre de constants rapports épistolaires, chaque année j'ai eu l'avantage de passer un certain temps en sa compagnie, dans son ermitage du Cap-Rouge, près Québec, pour ne pas parler des voyages fréquents que nous avons faits ensemble ; la fondation du NATURALISTE a quasi-déterminé ma vocation de naturaliste, et je n'ai avancé dans l'étude de l'histoire naturelle qu'en proportion des progrès de l'œuvre scientifique de l'abbé Provancher, attendant pour ainsi dire la publication de ses divers ouvrages pour aller plus loin, sans compter la direction personnelle que j'ai constamment reçue de lui.

Mais, voici encore mieux. Quelques années avant sa mort, j'eus la pensée qu'un jour peut-être je me trouverais dans l'occasion d'écrire quelque chose sur la vie de mon vieil ami ; dès lors, pour m'y préparer, je dirigeais quelquefois la conversation sur les événements de sa vie, et ensuite je mettais par écrit ce que j'avais appris de nouveau. Je fis ainsi en 1890, sinon avant, et surtout en 1891, dans le dernier séjour que je fis chez lui. Cette année-là, il était facile de prévoir que le terme de sa vie n'était pas éloigné. Aussi, je multipliai à dessein les questions sur le passé, et je pris des notes encore plus précises, dont j'estime la valeur pour le travail que j'entreprends.

Dans ces mêmes derniers temps, je fis plusieurs tentatives pour engager le **vieillard** à écrire des Mémoires sur sa vie. Il

avait rencontré tant d'hommes et tant de choses, durant le cours de sa longue existence, il avait des vues si originales sur les événements, sa manière d'écrire avait parfois tant de piquant, que l'ouvrage aurait été d'un intérêt plus qu'ordinaire. Mais j'assistai vainement : il était d'avis qu'une telle autobiographie s'accorderait mal avec l'humilité chrétienne. Cette manière de penser lui fait certainement honneur.

J'ai dit que les journaux et les revues n'ont pas été à même de présenter sous un jour complet la vie et l'œuvre de notre savant canadien. Une voix cependant s'est fait entendre sur un autre théâtre, voix la plus autorisée de toutes celles qui pouvaient traiter ce sujet avec compétence. Le 31 mai 1892, Mgr Laflamme, alors président de la Société Royale du Canada, eut à faire devant la docte réunion l'éloge de l'abbé Provancher, décédé depuis deux mois ; et passant en revue la vie du collègue défunt, appréciant chacune de ses publications scientifiques, il sut présenter, quoiqu'en abrégé, un tableau fidèle de cette existence et de cette œuvre. Ces jugements me paraissent si justes, que je serai heureux de les prendre pour guides dans mes propres appréciations : de cette façon, je ne craindrai pas de me laisser égarer par des sentiments d'amitié que l'on n'a pas coutume de regarder comme une garantie d'impartialité.

Cependant, quelque intérêt qu'il y ait à prendre connaissance de l'appréciation faite de l'abbé Provancher par un de ses plus savants collègues, ce n'est pas une biographie qu'a voulu faire Mgr Laflamme ; ayant en même temps à prononcer l'éloge d'un autre collègue défunt, le Dr T. Sterry Hunt, il a dû se borner à montrer en résumé les résultats des travaux des deux défunts ; et d'ailleurs un discours, même académique et présidentiel, ne doit pas dépasser certaines limites fixées par la convenance. J'estime donc que la mémoire du Fondateur du NATURALISTE exige davantage, et j'entreprends aujourd'hui un modeste essai biographique, pour m'acquitter de ce que je considère comme un devoir.

L'imperfection de ce travail ne l'empêchera pas de conser-

ver à l'histoire de la science canadienne des détails que peut-être il lui importera un jour de posséder. En tout cas, les amateurs de l'histoire naturelle, du présent et de l'avenir, aimeront sans doute à savoir quelque chose de la carrière du pionnier qui, à force d'énergie et de persévérance, nous a tracé la voie que nous nous efforçons de suivre.

DANS LA FAMILLE—AU SEMINAIRE

Léon Provancher, fils de Sieur Joseph-Etienne Provancher et de Dame Geneviève Hébert, naquit le 10 mars 1820, au village nommé *Courtnoyer*, dans la paroisse de Bécancour, comté de Nicolet. Cinq garçons et cinq filles, dix enfants dont sept étaient plus âgés que Léon, furent la couronne de cette respectable famille canadienne.

Du côté paternel, cette famille descendait de Sébastien Provancher venu de France vers 1668, et qui habita d'abord à Québec, plus tard à la Pointe-aux-Trembles, et ensuite au Cap de la Magdeleine.

L'abbé Jantel (1), l'un des prêtres qui laissèrent la France à l'époque de la Révolution et vinrent au Canada, donna le saint baptême à notre futur savant.

On peut croire que les années de l'enfance et de la première jeunesse de Léon Provancher ne différèrent pas beaucoup de ce qu'elles sont pour tout le monde à peu près. Pourtant un œil exercé peut prévoir jusqu'à un certain point, d'après les goûts et les tendances qui se manifestent dans un âge si tendre, quelles seront les aptitudes du citoyen de l'avenir, et dans quelle voie il cherchera de préférence à marcher. Combien de fois n'est-il pas arrivé que le grand peintre et le musicien distingué se sont révélés bien de bonne heure, par de grossières ébauches tracées au charbon ou à la craie, ou, pour le second, par de timides essais sur quelque primitif instrument de musique ? Beaucoup de vocations sacerdotales ont eu pour première annonce cette disposition d'imiter à la maison, et avec les sentiments du plus grand respect, les cérémonies saintes du sanctuaire de nos temples.

(A suivre)

V.-A. H.

(1) On ne trouve pas ce nom dans la table du *Répertoire général du clergé canadien*, Tanguay. Il m'a été donné par l'abbé Provancher lui-même.

COURS D'ENTOMOLOGIE POPULAIRE

(Continué de la page 29)

CHAPITRE PREMIER

DIVISIONS DE L'HISTOIRE NATURELLE

Si nous jetons un regard attentif autour de nous, nous voyons que la vie se manifeste dans la nature sous mille aspects divers. C'est la plante qui croît en silence dans le calme des champs, qui, sous le regard bienfaisant du soleil, épanouit, le matin, ses fleurs radieuses, et qui confie son parfum suave à la brise du soir ; c'est l'arbre géant qui élève orgueilleusement vers la nue ses rameaux déliés et dont la force défie les coups violents de la tempête ; c'est le fauve qui peuple les cavernes sombres des grands bois et dont les rugissements étranges portent, pendant la nuit, l'épouvante jusque dans le cœur des plus forts ; c'est l'oiseau qui, à tout instant du jour, élève ses concerts harmonieux vers l'Éternel, comme un hymne à sa louange et à sa gloire ; c'est le poisson qui nage ; c'est le reptile qui siffle ; c'est l'insecte qui bourdonne ; c'est le ver qui rampe ; c'est l'homme qui travaille, prie, aime et espère : voilà la vie sous ses manifestations diverses.

Aussi l'on comprend aisément que, de tout temps l'homme, en présence d'une telle variété d'êtres, les a groupés selon leur conformation extérieure, leur mode d'existence et selon leurs rapports entre eux.

Tout d'abord, on a divisé en trois RÈGNES immense variété des êtres et des choses qui nous entourent :

I. Le règne *minéral* ; ce sont les choses qui, n'ayant pas la vie en elles, ne peuvent par conséquent se mouvoir ni se reproduire dans leurs espèces, telles que l'eau, l'air, les pierres, les métaux, etc., etc. ;

II. Le règne *végétal*, comprenant, comme le mot l'indi-

que tout ce qui croît par végétation et est incapable de mouvements soumis à une volonté libre et intérieure, mais qui cependant se reproduit dans son espèce : c'est la grande variété des plantes ;

III. Enfin, le règne *animal*, c'est-à-dire tout ce qui a un mouvement soumis aux instincts et à la volonté, qui se nourrit, se déplace, sent et souffre et se reproduit dans son espèce : les animaux, par conséquent.

Il est une autre division, moins usitée, mais plus logique peut-être et plus simple surtout : celle basée sur la présence ou l'absence, dans les corps, d'une organisation réelle ; elle n'admet que deux règnes : le règne *inorganique*, comprenant les minéraux, et le règne *organique*, les végétaux et les animaux. Cette division, plus récente, tranche la difficulté qui existe dans la classification de certains *animaux-plantes*, rangés par quelques naturalistes dans le règne animal et par d'autres dans le règne végétal.

Enfin, d'autres auteurs plus conciliants ont adopté ces deux méthodes de classification et enseignent que tous les corps composant l'univers se divisent en deux grandes SECTIONES :

I. La *section inorganique*, qui se compose de tous les êtres inanimés formant partie du règne minéral ;

II. La *section organique*, qui se divise en deux parties : 1^o le règne végétal et 2^o le règne animal.

Cette dernière classification semble prévaloir de nos jours et est employée par la plupart des auteurs ; et je vois que c'est celle que suit l'abbé Huard dans son *Traité élémentaire de Zoologie*.

Chacun de ces trois règnes est susceptible de très nombreuses subdivisions parmi les êtres qui les composent. En effet, pour ne parler que du règne animal, il est aisé de voir quelle variété dans les formes, dans les rapports, dans les modes d'existence. Tel animal a une charpente osseuse, tel autre en est dépourvu ; tel animal ne vit que dans l'air, tel autre ne vit que dans l'eau, tel autre, participant de la nature des

deux premiers, vit aussi bien dans l'air que dans l'eau ; celui-ci ne se nourrit que de végétaux, à celui-là ne convient que la chair, tandis que ce troisième s'accommode et de chair et de végétaux ; l'un marche, l'autre rampe ; l'un s'enfonce dans le sol, l'autre s'élève dans les airs.

Comment donc arrivera-t-on à se reconnaître dans un tel labyrinthe ? uniquement par la classification.

De tout temps, ai-je dit, l'homme a ainsi classé les animaux ; mais on conçoit que cette classification ait souvent varié selon les époques, les peuples et l'avancement des sciences.

Aristote, le père des sciences, divisa d'abord les animaux en deux groupes suivant qu'ils sont ou non pourvus de sang, faisant entrer dans le premier groupe 1o les quadrupèdes, 2o les oiseaux, 3o les poissons ; et dans le second groupe, 1o les mollusques, 2o les crustacés, 3o les insectes.

Pline l'Ancien, qui a fait une espèce d'histoire générale de toute la nature, imagina de diviser les animaux selon le milieu où ils passent leur vie, c'est-à-dire :

- 1o en animaux TERRESTRES (*terrestria*) ;
- 2o en animaux AQUATIQUES (*aquatilia*) ;
- 3o en animaux AÉRIENS (*volatilia*).

Plus tard, beaucoup plus tard—au XVIII^{ème} siècle—Linné, un savant suédois, donna les bases d'une nouvelle classification, après avoir indiqué, l'un des premiers, la notion d'espèce ; et il établit ces six classes :

- 1o les MAMMIFÈRES (*mammalia*).
- 2o les OISEAUX (*aves*).
- 3o les POISSONS (*pisces*).
- 4o les AMPHIBES (*amphibia*).
- 5o les INSECTES (*insecta*).
- 6o les VERS (*vermes*).

A quelque trente ans de là, l'immortel George Cuvier, né à Montbéliard (France) en 1769, prouva que le système de Linné ne repose pas sur des bases solides, et, unissant la zoologie à

l'anatomie comparée, il créa une classification qui, quoique un peu modifiée, subsiste encore de nos jours.

Écoutez-le discuter sa nouvelle classification :

“ Il existe, dit-il, quatre *formes*, quatre *plans généraux*, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'après lesquels tous les animaux semblent avoir été modelés.... Dans la première de ces formes, qui est celle de l'homme et des animaux qui lui ressemblent le plus, le cerveau et le tronc principal du système nerveux sont renfermés dans une enveloppe osseuse qui se compose du *crâne* et des *vertèbres* ; aux côtes de cette colonne mitoyenne s'attachent les côtes et les os des membres qui forment la charpente du corps ; les muscles recouvrent en général les os qu'ils font agir, et les viscères sont renfermés dans la tête et le tronc.

“ Nous appellerons les animaux de cette forme les ANIMAUX VERTÉBRÉS (*animalia vertebrata*).—Ils ont tous le sang rouge, un cœur musculaire ; une bouche à deux mâchoires placées l'une au-dessus de l'autre, des organes distincts pour la vue, l'ouïe, l'odorat et le goût, placés dans les cavités de la face ; jamais plus de quatre membres ; des sexes toujours séparés, et une distribution très semblable des masses médullaires (1) et des principales branches du système nerveux.

“ En examinant de plus près chacune des parties de cette grande série d'animaux, on y trouve toujours quelque analogie, même dans les espèces les plus éloignées l'une de l'autre, et l'on peut suivre les dégradations d'un même plan depuis l'homme jusqu'au dernier des poissons.

GERMAIN BEAULIEU.

(A suivre)

(1) Médullaire : qui a rapport à la moelle.

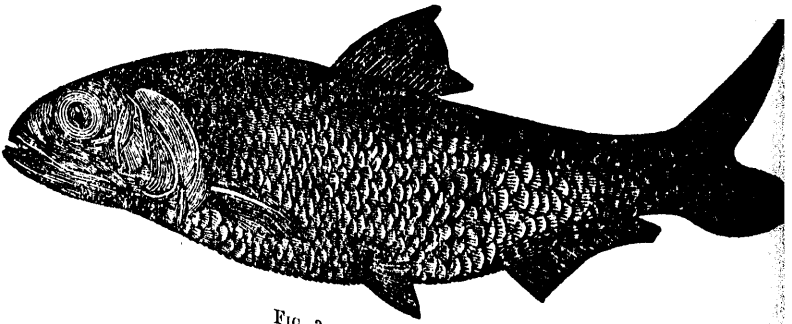


FIG. 3.—Le saumon commun.

UNE NOUVELLE ESPECE DE TRUITE

On sait que la famille des Salmonides est richement représentée, dans la faune de notre Province, par le saumon, la truite, l'éperlan, le poisson-blanc, le capelan.

Le premier genre, *SALMO*, comprend le saumon et les diverses espèces de truite, au nombre desquelles est la fameuse *Ouananiche*, nommée en quelques endroits "Truite à queue fourchue." Scientifiquement parlant, voici la liste des espèces de ce genre (*Nat. Can.* VIII, pg. 66-70) :

Salmo salar, Lin., saumon commun. (Fig. 2.)

Salmo canadensis, Smith, saumon du Canada (truite du Canada).

Salmo fontinalis, Mitchill, saumon de fontaine (truite commune).

Salmo confinis, Dekay, saumon voisin (truite saumonée).

Salmo amethystus, Mitchill, saumon améthiste (ouanani-che (*).

(*) M. Provaneher écrivait *Wananish*, (*Nat. Can.*, VIII, p. 69) comme aussi feu Mgr D. Racine, qui avait pris ce mot pour nom de guerre dans le fameux "Congrès de la Baie Saint-Paul." Dans ces dernières années, les journaux ont fait prévaloir *ouanani-che*.

Fig. 3.—*Salmo salar*, Lin., Saumon commun, que l'on peut considérer comme le type du genre *Salmo*, auquel appartient la truite.

Les Etats-Unis possèdent encore d'autres espèces que celles-là, seules mentionnées comme appartenant à notre faune. Mais, l'été dernier, nous apprenions la découverte d'une autre espèce de truite, nouvelle non seulement pour la faune canadienne, mais même pour la science.

C'est dans le Lac-de-Marbre, comté d'Ottawa, que l'on a capturé plusieurs spécimens de cette truite, décrite sous le nom de *Salmo marstoni*, saumon de Marston (dédiée à M. R.-B. Marston, rédacteur de la *Fishing Gazette* de Londres, un Anglais excellentement disposé, paraît-il, pour tout ce qui a rapport "au poisson, à la pêche et à l'Amérique.") Elle a été ainsi nommée et décrite par le Prof. S. Garman, de Cambridge, Mass., dans le *Forest and Stream*. Nous avons sous les yeux cette description, et nous croyons devoir en donner ici quelques traits qui pourront servir à l'occasion et permettre de reconnaître si le *S. marstoni*, Garm., se rencontre en d'autres endroits de la Province de Québec.

Formule ptérygiale : B., 11 à 12 ; D., 13 ; A., 13 ; V., 9 ; P., 14.

—Oh ! que voilà de belles choses ! Mais, comment comprendre cette algèbre ?.....

—Il n'y a pas ici d'algèbre ; et rien n'est plus simple que cette formule,.....quand on la comprend, ce qui est aussi le cas pour bien d'autres choses. Voici en deux mots ce dont il s'agit. Tout le monde connaît ce que sont les *nageoires*, organes locomoteurs des poissons : des replis de la peau, que soutiennent des os mobiles appelés *rayons*. Ces nageoires varient beaucoup, suivant les espèces de poissons, quant à leur structure, leur position et leur forme, fournissent des indications précieuses pour la distinction et la détermination précise des différentes espèces. La "formule ptérygiale" (de *ptérox*, aile) n'est que la description très abrégée des nageoires, par l'indication du nombre des rayons qui les traversent. Il faut donc lire comme suit la formule précédente :

B(ranchiostèges) ou rayons des ouïes (branchies), au nombre de 11 à 12 ;

- D(orsale) ou nageoire dorsale, à 13 rayons ;
- A(nale), nageoire anale, à 13 rayons ;
- V(entrale), nageoire ventrale, à 9 rayons ;
- P(ectorales), nageoires pectorales, à 14 rayons.

Pour en finir avec les nageoires, disons que dans cette nouvelle espèce de truite, les pectorales et la ventrale sont petites et que celle-ci est placée non pas vis-à-vis la dorsale, mais un peu en arrière. Quant à la (nageoire) caudale (manière très scientifique de désigner la queue des poissons), elle est très profondément échancrée, et même il n'y aurait en Amérique que l'espèce *Salmo namaycush* qui l'emporterait en ce point sur le *S. marstoni*.

Les écailles qui recouvrent la peau sont très petites.—Le spécimen-type, c'est-à-dire au moyen duquel on a fait la description de l'espèce, n'a guère plus que 12 pes de longueur ; mais on a capturé des individus d'environ 18 pes, si maigres et grêles toutefois qu'ils ne pesaient qu'une livre et quart.

Le dos est brun-foncé, avec teinte bleuâtre iridescente sans taches. La couleur sombre du dos devient blanchâtre sur les flancs avec une teinte de rose sous la *ligne latérale* (ligne formée d'écailles différentes des autres, qui court le long des côtés). Le ventre est blanc. A certains indices, on croit que cette truite doit avoir quelques taches rougeâtres ou jaunâtres le long de la ligne latérale.—La chair est rose.

Cette truite se tient dans les eaux profondes. Par la beauté de son coloris et la grâce de ses formes, on dit qu'elle tient le premier rang chez le peuple des truites.

D'après sa description, cette espèce se rapproche évidemment des *S. canadensis* et *fontinalis*. On les distinguerait par les clefs analytiques qui suivent :

- Côtés avec taches blanches oculées d'un point rouge au milieu..... *S. canadensis*.
 - Côtés tachetés de rouge et de jaune..... *fontinalis*.
 - Côtés non ou très peu tachetés ; caudale très profondément échancrée..... *marstoni*.
- Maintenant, tout n'est pas dit : il faut savoir si le *S.*

marstoni ne se rencontre pas en d'autres endroits de la Province que le comté d'Ottawa. C'est aux amateurs de pêche à nous renseigner sur ce sujet. Il est évident que chaque fois qu'ils tireront une truite de l'eau, ils devront se rendre compte de sa "formule ptérygiale," pour voir si ce n'est pas le *S. marstoni* qui s'est bénévolement accroché à leur ligne. Un grand nombre de ces sportmen ont certainement le temps, d'une capture à l'autre, de se livrer à des études très profondes. . . . Et qu'ils ne se plaignent pas de l'obligation qui leur incombe d'aider la science. Comment ! Nous leur donnons une nouvelle espèce de truite, et ils ne se croiront tenus à aucune gratitude !

LE CATACLYSME DU SAGUENAY

L'aspect de la rivière Saguenay a quelque chose d'étrange : "Gouffre subitement taillé en plein granit, blessure effroyable portée d'un seul coup au sein d'énormes entassements de montagnes, et qui a conservé toute son horreur primitive, qui "est restée béante depuis des milliers d'années." (Buies.) Le touriste voguant entre ces murailles perpendiculaires qui encadrent le "mystérieux" Saguenay, et sur ces eaux sombres qu'on lui donne comme prodigieusement profondes, ne manque pas de se demander comment une rivière a pu s'ouvrir un passage à travers ces montagnes granitiques.....

En 1880, M. Buies a répondu à ces préoccupations du voyageur par le chapitre XII de son ouvrage *Le Saguenay et la vallée du Lac Saint-Jean*, chapitre intitulé : HYPOTHÈSE DU CATACLYSME. Cette description, très "hypothétique" en effet,

où l'écrivain a mis à contribution toutes les ressources de son merveilleux talent, a été fort remarquée dans le temps.

En janvier 1886, Mgr Laflamme donna, à une séance de la Société de Géographie de Québec, une conférence dont le sujet était une étude de la géographie physique du Saguenay. L'une des parties de cette conférence, qui a été publiée en brochure, est consacrée à la réfutation de l'hypothèse du "cataclysme." Au mois de mars, de la même année, Monsieur P. Horace Dumais, Arpenteur, qui réside maintenant à Chambord, Lac Saint-Jean, rédigea une défense du "cataclysme", en réponse au travail de Mgr Laflamme : mais cet ouvrage est resté inédit.

Ayant appris l'existence de ce travail de M. Dumais, nous avons fini par le décider à consentir à sa publication dans le NATURALISTE. Nous commencerons, dans notre numéro suivant, à publier cet écrit, que nous abrègerons probablement, quand il sera possible : car il est d'une longueur assez considérable. Nous l'accompagnerons de quelques gravures destinées à faciliter sur certains points l'intelligence du texte. Il serait utile, pour ceux qui veulent bien se rendre compte des faits et des théories qui feront l'objet de la discussion, d'en suivre les développements en consultant au besoin la carte régionale de la Province de Québec, publiée par le Département des Terres de la Couronne, dont une partie représente le territoire du Saguenay.

M. Dumais désire que nous retranchions de son travail tout ce qui concerne Mgr Laflamme. Mais, tout en donnant crédit à notre correspondant de son profond respect pour le distingué prélat, nous connaissons assez Mgr Laflamme pour savoir qu'il n'est aucunement de ceux qui ne souffrent pas la contradiction de leurs idées. En véritable savant qu'il est, il entend au contraire que toute liberté soit laissée à la discussion scientifique.

La discussion d'un événement géologique comme celui-ci, est intéressante. Si, d'un côté, nous voyons le géologue le plus autorisé de la Province, il y a, de l'autre, un homme qui

“possède bien son Saguenay,” et qui, pendant un grand nombre d'années, en a scruté tous les coins et recoins. Les deux discutants sont, on le voit, des autorités, chacun à son point de vue.

Voici donc que le genre humain va se partager encore en deux groupes. On va être *pour le cataclysmisme* ou *contre le cataclysmisme*, comme on est, par exemple, pour ou contre la protection ou le libre-échange. Il y avait pourtant déjà assez de divisions politiques ou autres.

Quant au NATURALISTE, il va se contenter de communiquer à ses lecteurs les pièces du procès géologique, et il laissera à chacun le soin de juger comme il l'entendra.

MERCI !

Le *Courrier du Canada* et l'*Ottawa Naturalist* ont salué la réapparition du NATURALISTE CANADIEN d'une façon extrêmement sympathique. Nous prions nos confrères d'agréer nos sincères remerciements.

Nous remercions encore le *Progrès*, de Windsor, Ont., qui lui aussi, a bien voulu signaler la résurrection de notre Revue.

NOUVELLE SÉRIE

Un honorable correspondant nous écrit :

Il y a une chose que j'aurais désirée,—et que tous ceux qui n'ont pas les volumes précédents auraient aussi désirée,—c'est que vous auriez commencé une série

nouvelle : LE NATURALISTE CANADIEN, SÉRIE NOUVELLE, VOL. I, ce qui faisait un ouvrage qui aurait été pour ainsi dire complet. Mais, allez donc, dans votre bibliothèque, installer un ouvrage en commençant par le VOL. XXI. Où sont les autres ? Ça n'a pas de mine ! Qu'en pensez-vous ?

Nous nous rendons avec plaisir à ces observations, qui sont de la plus grande justesse. Nous avouons que, dans notre désir de conserver au NATURALISTE son caractère d'autrefois, nous n'avions pas assez réfléchi aux intérêts des nouveaux abonnés, que nous ne prévoyions pas devoir être si nombreux. Ajoutons qu'il n'y a peut-être pas cent collections complètes de l'ancien NATURALISTE, dans la Province.

En tout cas, comme on le voit à l'en-tête de ce numéro, nous concilions les intérêts des anciens abonnés et des nouveaux, en nous servant d'une double numération. Rien n'empêchera les nouveaux abonnés, quand ils feront relier la Revue, d'employer la désignation : NOUVELLE SÉRIE, VOL. I, etc., et de mettre ainsi dans leur bibliothèque un ouvrage complet à certain point de vue.

Nous ne pensions pas qu'il fût aussi difficile de publier une revue à 16 pages ! Nous n'y réussissons pas davantage, en ce troisième numéro, qui en compte encore VINGT. Da reste, notre porte-monnaie est le seul qui proteste. Si nos lecteurs veulent dire comme nous, nous l'empêcherons de se mêler de cette affaire.